

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 7 NOVEMBRE 2022**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 7 novembre 2022 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #22-11-158

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #22-11-159
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 3 octobre 2022;
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1** Arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
 - 4.6** Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
 - 5.2** Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2022;
- 6. Administration**
 - 6.1** Confirmer l'IPC de septembre 2022 pour les salaires des employés municipaux 2023;
 - 6.2** Pro-maires 2023;
 - 6.3** Calendrier des séances du conseil 2023 ;
 - 6.4** Adoption du règlement 22-162 – Amendement au règlement 18-123 – sur la gestion contractuelle;
 - 6.5** Mandater un notaire afin de faire la cessation du terrain Place des Marronniers à Construction Métis;
 - 6.6** Approuver le projet du document « Plan stratégique 2030 Métis-sur-Mer »;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Place des Marronniers – extension des services – offre de service de la firme Tetra-Tech QI Inc.
 - 7.2** Projet brise-vent;
 - 7.3** Entretien hivernal du 5^e rang de Padoue;
 - 7.4** Dépôt du rapport de la stratégie d'économie d'eau potable 2021;
 - 7.5** Décompte #4 – Asphaltage MacNider – McLaren;
 - 7.6** Achat d'une souffleuse de marque Honda – excédent accumulé non-réservé et vendre la souffleuses Yamaha existante;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Nommer Mme Nathalie Girard et M. Michel Fontaine sur le CCU pour une période de 2 ans;
 - 8.2** Demande de dérogation mineure au 167, route 132;
 - 8.3** Mandater la MRC de la Mitis afin de préparer un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Formation de nouveaux pompiers 2023 – programme de subvention;

10. Loisirs et cultures

10.1 Les journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023;

10.2 Entretien de la patinoire 2022-2023 et modernisation de l'accès;

11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)

12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 3 octobre 2022.

RÉSOLUTION #22-11-160

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 3 OCTOBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi octobre 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

1. Reconduction de l'entente pour la fourniture de produits pétroliers ;
2. Demandes des producteurs et productrices acéricoles du Québec ;
3. Avis de motion concernant le règlement 22-162 – Amendement au règlement 18-123 – sur la gestion contractuelle ;
4. Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;
5. Offre de services de Tetra Tech QI Inc. | Division Municipal – Eau, pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ;
6. Formation d'un nouveau comité de sélection – budget participatif;

La prochaine séance aura lieu le 5 décembre à 18h30 à la salle du conseil, 138 Principale.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

L'Halloween a été un succès le 31 octobre dernier. Remerciement à toutes et à tous. Prochain évènement, soirée dansante sous les thèmes des années 70-80-90 le 19 novembre prochain au Centre des loisirs. Il y a déjà une publicité de l'évènement qui circule.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #22-11-161

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'octobre 2022 pour un montant de 84 567.87 \$ adopte la liste des comptes à payer d'octobre 2022 pour un montant de 65 754.09 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

5.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2022.

RÉSOLUTION #22-11-162
DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le trésorier doit déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2022 déposés par le Greffier-trésorier M. Stéphane Marcheterre.

6. ADMINISTRATION

6.1 Confirmer l'IPC de septembre pour le Québec.

RÉSOLUTION #22-11-163
CONFIRMER L'IPC DE SEPTEMBRE POUR LE QUÉBEC

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer confirme l'indice des prix à la consommation à 6.5 % pour septembre 2022 au Québec. Cette valeur sert à analyser le salaire des employés pour 2023.

6.2 Nommer les Pro-maires 2023.

RÉSOLUTION #22-11-164
NOMMER LES PRO-MAIRES 2023

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme pour l'année 2023 les pro-maires suivants :

Janvier, février, mars 2023 :	Raynald Banville
Avril, mai, juin 2023 :	Simon Brochu
Juillet, août, septembre 2023 :	Tracy Sim
Octobre, novembre, décembre 2023 :	Carmen Migneault

6.3 Valider le calendrier des séances régulières du conseil 2023.

RÉSOLUTION #22-11-165
VALIDER LE CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui débiteront à 19h30 :

MOIS	JOUR	DATE
JANVIER	LUNDI 19H30	16
FÉVRIER	LUNDI 19H30	6
MARS	LUNDI 19H30	6
AVRIL	LUNDI 19H30	3
MAI	LUNDI 19H30	1
JUIN	LUNDI 19H30	5
JUILLET	LUNDI 19H30	10
AOÛT	LUNDI 19H30	7
SEPTEMBRE	LUNDI 19H30	11
OCTOBRE	LUNDI 19H30	16
NOVEMBRE	LUNDI 19H30	6
DÉCEMBRE	LUNDI 19H30	4

6.4 Adoption du règlement 22-162 – Amendement au règlement 18-123 – sur la gestion contractuelle.

RÉSOLUTION #22-11-166

ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-162 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 18-123 – SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE Le Directeur Général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 18-123 afin de modifier certains éléments du règlement ;

ATTENDU QUE cette modification a pour but de hausser le seuil maximal de la dépense pour la passation d'un contrat de gré à gré ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par M. le Conseiller Alexandre Tanguay à la séance ordinaire du 3 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE copie du présent règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

ATTENDU QUE copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue que le règlement est adopté tel que soumis.

6.5 Mandater un notaire afin de faire la cessation du terrain Place des Marronniers à Construction Métis.

RÉSOLUTION #22-11-167

MANDATER UN NOTAIRE AFIN DE FAIRE LA CESSATION DU TERRAIN PLACE DES MARRONNIERS À CONSTRUCTION MÉTIS

Concernant le projet de Construction Métis et l'entente survenue entre la Ville et l'organisme, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate Me Cécile Lacasse, notaire, pour monter les documents de la cession de Place des Marronniers et nomme le maire ainsi que le directeur général de signer au nom de la Ville tous documents en lien avec cette cession.

6.6 Approuver le projet du document « Plan stratégique 2030 Métis-sur-Mer ».

RÉSOLUTION #22-11-167A

APPROUVER LE PROJET DU DOCUMENT « PLAN STRATÉGIQUE 2030 MÉTIS-SUR-MER »

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le projet du Plan stratégique 2030 – Métis-sur-Mer, ce projet fera l'objet de discussion et vous pouvez le retrouver sur le site internet de la Ville sous l'onglet « nouvelles »

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Place des Marronniers – extension des services – offre de service de la firme Tetra-Tech QI Inc.

RÉSOLUTION #22-11-168

PLACE DES MARRONNIERS – EXTENSION DES SERVICES – OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME TETRA-TECH QI INC.

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. concernant l'extension des services (aqueduc et égout) à Place des Marronniers pour un montant forfaitaire de 62 500 \$ plus taxes. Ce montant sera payé en partie par un programme de subvention à venir.

7.2 Projet brise-vent.

RÉSOLUTION #22-11-169

PROJET BRISE-VENT

CONSIDÉRANT QUE Éco Mitis souhaite réaliser la deuxième phase de son projet « Les brise-vent de La Mitis » afin d'implanter 15 km de haies brise-vent qui serviront à la fois à améliorer la viabilité hivernale des routes, protéger les parcelles agricoles et favoriser la connectivité écologique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit des ententes durables avec les propriétaires de terres afin de garantir l'acceptabilité et la pérennité des haies brise-vent;

CONSIDÉRANT QUE Éco Mitis souhaite demander l'aide financière du Fonds de Vitalisation de la MRC de La Mitis et du programme PAAR du MAPAQ pour assurer la coordination du projet et diminuer les coûts d'implantation défrayés par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE Éco Mitis sollicite l'appui de la municipalité pour déposer ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît les bénéfices des haies brise-vent à la fois pour la protection des routes, pour la biodiversité, mais aussi pour sa compatibilité avec l'usage agricole des terres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de trouver des solutions durables pour favoriser la sécurité des usagers de la route en hiver et d'optimiser ses coûts de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de créer des collaborations durables et respectueuses avec les propriétaires de terres en bordure de route.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Métis-sur-Mer appuie l'organisme Éco Mitis afin de déposer la deuxième phase du projet « les brise-vent de La Mitis » dans le fond de Vitalisation de La MRC de La Mitis et dans tout autre programme pertinent;

QUE la Ville de Métis-sur-Mer signifie son intérêt à explorer les possibilités d'aménagement de haies brise-vent sur son territoire.

7.3 Entretien hivernal du 5^e rang de Padoue.

RÉSOLUTION #22-11-170
ENTRETIEN HIVERNAL DU 5^E RANG DE PADOUE

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte d'assumer l'entretien d'hiver du 5e Rang Ouest de la municipalité de Padoue pour la saison 2022-2023, sur une longueur de 1,91 km pour la somme de 10 225.00 \$, Ce coût a été défini selon l'IPC de septembre au Québec qui s'établit à 6.5 % par rapport à l'an dernier.

7.4 Dépôt du rapport de la stratégie d'économie d'eau potable 2021.

RÉSOLUTION #22-11-171
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2021

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte, après en avoir pris connaissance, le dépôt rapport de la stratégie d'économie d'eau potable 2021 par le Directeur général.

7.5 Décompte #4 – Asphaltage MacNider – McLaren.

RÉSOLUTION #22-11-172
DÉCOMPTE #4 – ASPHALTAGE MACNIDER – MCLAREN

CONSIDÉRANT le décompte progressif no. 4 pour les travaux de voirie – routes McLaren et MacNider – RIRL, préparé par monsieur William Page-Levesque du service de génie municipale de la MRC de La Mitis et approuvé par monsieur Richard Morin de la compagnie Les Entreprises D'Auteuil et fils Inc. au montant de 421 954.87 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et unanimement résolu de verser la somme de 421 954.87 \$ plus taxes à la compagnie Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt no. 21-153.

7.6 Achat d'une souffleuse de marque Honda – excédent accumulé non-réservé et vendre la souffleuses Yamaha existante.

RÉSOLUTION #22-11-173

ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE DE MARQUE HONDA – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON-RÉSERVÉ ET VENDRE LA SOUFFLEUSES YAMAHA EXISTANTE

Il est proposé par M. Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer acquiert une souffleuse de marque Honda principalement afin de déneiger la patinoire, au prix de 9 136 \$ plus taxes, plus les frais d'enregistrement non-taxable de 95 \$. Aussi, le Conseil met en vente la souffleuse Yamaha existante au prix de 3 000 \$ plus taxes. L'achat de la souffleuse sera payé à même l'excédent accumulé non-réservé. L'achat se fera chez le concessionnaire André Hallé et Fils de Matane.

8. URBANISME

8.1 Nommer Mme Nathalie Girard et M. Michel Fontaine sur le CCU pour une période de 2 ans.

RÉSOLUTION #22-11-174

NOMMER MME NATHALIE GIRARD ET M. MICHEL FONTAINE SUR LE CCU POUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme Nathalie Girard et M. Martin Fontaine pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme en tant que représentants de la population pour une période de deux ans.

8.2 Demande de dérogation mineure au 167, route 132.

RÉSOLUTION #22-11-175

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 167, ROUTE 132

La demande vise à autoriser une marge de recul latérale de 2.66 mètres pour une résidence unifamiliale existante dans la zone 30 VLG contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul latérale minimale de 3 mètres pour un bâtiment principal situé dans la zone 30 VLG.

Considérant que l'article 145.5 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que La résolution peut aussi avoir effet à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.

Considérant que les travaux sont déjà en cours et qu'aucun permis de construction n'a été émis de la part de la municipalité pour l'agrandissement du bâtiment principal;

Considérant que d'accorder la dérogation mineure irait à l'encontre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Considérant qu'accorder une dérogation mineure qui ne respecte pas la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme serait illégale;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le Conseiller M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la dérogation mineure demandée telle que stipulée dans l'avis public.

8.3 Mandater la MRC de la Mitis afin de préparer un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

RÉSOLUTION #22-11-176

MANDATER LA MRC DE LA MITIS AFIN DE PRÉPARER UN RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le service d'urbanisme de la MRC de la Mitis afin de préparer un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Formation de nouveaux pompiers 2023 – programme de subvention.

RÉSOLUTION #22-11-177

FORMATION DE NOUVEAUX POMPIERS 2023 – PROGRAMME DE SUBVENTION

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Métis-sur-Mer désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Métis-sur-Mer prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Mitis.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Les journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023.

RÉSOLUTION #22-11-178

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 13 AU 17 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront du 13 au 17 février 2023.

CONSIDÉRANT QUE les défis que nous avons vécus en lien avec la pandémie n'épargnent personne encore moins, les jeunes de notre communauté.

CONSIDÉRANT QUE ces journées sont l'occasion de remercier tous ceux et celles qui sont porteurs de sens auprès de nos jeunes, de nos élèves et de nos étudiants.

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais également l'ensemble de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer déclare la 3e semaine de février comme étant « Les Journées de la persévérance scolaire » dans notre municipalité et verse un don de 50 \$ à COSMOSS de la Mitis pour soutenir la cause.

10.2 Entretien de la patinoire 2022-2023 et modernisation de l'accès.

RÉSOLUTION #22-11-179

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2022-2023 ET MODERNISATION DE L'ACCÈS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde une subvention de 6 150.00 \$ au Comité des Loisirs de Métis-sur-Mer pour la confection et l'entretien de la patinoire municipale pendant l'hiver 2022-2023 ainsi que le déneigement des entrées principales et secondaires de l'hôtel de ville et du Centre des Loisirs. Aussi, une modernisation de l'accès à la patinoire est en cours, les travaux se feront dès le matériel reçu dont une serrure automatique et travaux d'électricien.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h52 et se termine à 20h32.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #22-11-180 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h32.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et greffier-trésorier